



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025-14

Date de convocation : 18/03/2025
Date d'affichage : 18/03/2025

Membres en exercice : 12
Présents : 7
Votants : 8
Pouvoirs : 1

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Dominique THONIEL, Anne-Hélène MATHIEU
- Messieurs Mourad RAHMANI, Romain AIMAR, Christophe COLOMB, Dominique PETRONE et Martial FAILLET

Absents : Mesdames Bélanda OUILLON, Elizabeth MAQUET, Sylvie PEGOURIE et Monsieur Xavier LANTHEAUME

Excusé(e)s :

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Eric MERLINO a donné pouvoir à Dominique THONIEL

Secrétaire de séance : Monsieur Mourad RAHMANI

Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Monsieur Le Maire, soumet au Conseil Municipal l'adoption des budgets primitifs 2025, qui se composent du Budget principal, Budget annexe d'Assainissement et du budget Local Commercial.

➤ **BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2025**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 091 211,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à 1 085 714,31 €

➤ **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 297 868,52 €

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à 1 111 808,21 €

➤ **BUDGET LOCAL COMMERCIAL 2025**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 129 217,48 €

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à 811,04 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- VALIDE les budgets primitifs 2025 ainsi établis.

Le Maire, Dominique PETRONE

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le/...../2025
Accusé le/...../2025
Dominique PETRONE, Maire

